



Véronique BRUNET-GASTON, Dr.
Spécialiste en architecture antique — INRAP — USR 3155
N3 CMAS***
10 chemin de François
70600 ECUELLE
archeocodep25@free.fr

Vice-Président :
Jean FABIANO
IC, N3 CMAS***
1 bis route de Levier
25720 BEURE
archeocodep25@free.fr

Le mot de la nouvelle équipe :

2009 démarre avec une nouvelle mandature pour l'archéologie dans l'Est. Docteur en archéologie et archéologue professionnelle spécialisée sur la période romaine, je suis archéologue de terrain, depuis 1992, à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), basée à Besançon. Je suis aussi chercheur associé au CNRS (MMSH d'Aix-en-Provence). Par ailleurs je fouille régulièrement avec le DRASSM en Méditerranée.

J'espère fournir une solide formation aux candidats plongeurs ainsi que la possibilité d'accéder à des chantiers archéologiques et d'intégrer des équipes bénévoles, par le biais de partenariats privilégiés.

Je souhaite valoriser ma discipline, et je l'espère, créer de nouvelles vocations au sein des plongeurs et plongeuses de l'Est afin de faire vivre, plus qu'une commission, mais une passion de découvrir les traces englouties de notre passé et de notre patrimoine.

L'objectif de cette mandature 2009-2010 sera :

- * de Reconstituer une commission archéologique avec des acteurs dans chaque région.

- * de Favoriser la formation théorique et pratique des plongeurs en archéologie (formations théoriques sur les méthodes de recherches, l'architecture navale, etc.)

La tâche sera de longue haleine. Notre équipe espère avoir bientôt de vos nouvelles, pour pouvoir organiser des stages dans vos régions ou vos clubs. Ce, dans un premier temps, avec l'aide bienveillante de la région RABA.

L'archéologie subaquatique dépend des Ministères de la Culture et du Travail, ce qui fait que sa place, et son cursus fédéral, soient très différents de ceux des autres commissions.

Pour beaucoup, le mot « archéologie » fait rêver : on y associe tout de suite le mot « trésor », de préférence en espèces sonnantes et trébuchantes, le petit pinceau des préhistoriens ou les momies des pyramides et pour nous autres plongeurs, la mythique amphore. Déesse entre toutes ! remettons les choses à leur place une amphore, ce serait aujourd'hui une bouteille de mauvais vin ou d'huile d'olive, une boîte de sardine ou une fiole de nuoc-mâm... hop ! direct à la déchetterie !

Il va sans dire que les récentes trouvailles de Luc LONG en Arles (buste de César, etc.) prouvent que l'on peut trouver des « trésors », mais c'est vraiment très rare...

L'archéologie subaquatique a pour objet d'inventorier, d'identifier et d'étudier les sites à caractère préhistorique ou historique. Ils peuvent être maritimes (épaves, ports, lieux de mouillage) ou dans les eaux intérieures (gués, bacs, ponts, structures immergées). Les opérations vont de la prospection à la fouille programmée sur plusieurs années. Généralement, les fouilles sont précédées par un sondage qui permet de mesurer l'importance du site et d'en identifier les données principales.

A la différence du plongeur " Bio " qui n'interfère pas sur l'environnement, le plongeur doit savoir évoluer sur un site archéologique sans risque pour lui et pour les vestiges.

Le plongeur en archéologie doit être formé afin de comprendre ce qu'il fait et ainsi participer à des opérations archéologiques en étant encadré.

Le premier stade est le PDA : Plongeur Débutant en Archéologie pré-requis : plongeur N II FFESSM.

- Avoir réalisé 10 plongées archéologiques ou avoir suivi un stage de 6 jours.
- Avoir suivi une formation théorique de 8 heures.

Cette expérience et ces connaissances sont validées après un entretien libre avec un instructeur ou au minimum, un initiateur en archéologie.

Les autres niveaux sont :

PCA 1° : Plongeur confirmé en archéologie sous marine 1er degré. Exigences : 25 plongées archéo (cumulées) + 20 h de cours

PCA 2°: Plongeur confirmé en Archéologie sous marine 2e degré. Exigences : 40 plongées archéo + 32 h de cours

RFO : Responsable fédéral d'opération archéologique sous marine. Exigences : 2 années comme adjoint sur un stage ou un chantier + formation à la gestion et sécurité d'une opération. Minimum 4 ans d'activité archéo.

Un archéologue même bénévole ne fait pas des trous ou ne met pas ses palmes partout sans raison et dispose d'autorisations délivrées par les autorités compétentes (Ministère de la Culture : Service Régional de l'Archéologie et Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines et ministère du Travail via l'INPP).

Extrait de la loi de 1989

Art. 3. - Toute personne qui découvre un bien culturel maritime est tenue de le laisser en place et de ne pas y porter atteinte.

Elle doit dans les 48 heures de la découverte ou de l'arrivée au premier port, en faire la déclaration à l'autorité administrative.

Extrait du décret de 1991

Art. 7. - Les demandes d'autorisations prévues à l'article 7 de la loi du 1er décembre 1989 précitée précisent l'identité, les compétences et l'expérience de l'auteur de la demande, la composition de l'équipe de recherche la localisation, l'objectif scientifique, les moyens matériels et le mode de financement prévus ainsi que la durée approximative des travaux à entreprendre (...)

Les autorisations de fouille et le déplacement des biens culturels maritimes sont délivrées par le ministre chargé de la culture, après avis du Conseil supérieur de la recherche archéologique. L'autorisation fixe les prescriptions suivant lesquelles les travaux doivent être conduits.

Le ministre chargé de la culture peut également:

- a) Autoriser les sondages et les prospections exécutées à l'aide de matériels spécialisés permettant d'établir et de localiser des biens culturels maritimes ;
- b) Autoriser les prélèvements et déplacements urgents de biens culturels maritimes.

Le travail et la compétence du plongeur en archéologie est de aussi de pouvoir initier de nouveaux domaines de recherches dans la région où il vit (aller aux archives, questionner les "anciens"...).

La navigation côtière en méditerranée offre de nombreuses perspectives de fouilles à des profondeurs variées... mais les eaux intérieures ne sont pas moins riches pour peu qu'on cherche au bon endroit (ancien bac, moulin, pêcherie, gravière...)

Il n'y a pas de vestiges plus importants que d'autres : il y a notre patrimoine !